

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT PENAL EUROPEEN ET
INTERNATIONAL**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit pénal européen et international.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
HERRAN	Thomas	MCF UB	Droit international pénal Droit international pénal approfondi Droit européen de la coopération pénale
<i>Membres du jury :</i>			
LACAZE	Marion	MCF UB	Grands systèmes de droit pénal
TAUPIAC NOUVEL	Guillemine	MCF HDR UPPA	Droit pénal de l'Union européenne et droit européen de la coopération internationale
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BARON	Elisa	MCF UB	Infractions transnationales
LAGOUTTE	Julien	MCF UB	Infractions transnationales
CERDA-GUZMAN	Carolina	MCF UB	Protection internationale des droits de l'homme

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 14 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

